



Réseau Entreprise - Propriété Intellectuelle

RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2014

ÉTABLI PAR

JEAN-PIERRE CLAVIER

PRÉSIDENT

En guise d'introduction à ce rapport d'activité du « Réseau Entreprise – Propriété Intellectuelle » (REPI) pour l'exercice 2014, il est nécessaire de rappeler les missions fixées dans ses statuts¹.

L'association a pour objet la création, l'organisation, l'animation et la promotion d'un réseau dédié au développement de recherches, de méthodes pédagogiques et de formations initiales ou continues se rapportant aux questions de propriétés intellectuelles spécialement au regard de l'économie d'entreprise, des stratégies entrepreneuriales et de l'intelligence économique.

Ce réseau associatif a pour but de faire travailler ensemble et de façon pluridisciplinaire des établissements universitaires d'enseignement et/ou de recherche, des grandes écoles, des entreprises et groupes de sociétés ainsi que des professionnels spécialistes des propriétés intellectuelles tout en associant à leur action les organismes publics intéressés et les collectivités locales qui ont soutenu le projet initial de création d'un centre ayant le même objet que le REPI.

A cet effet, l'association qui servira de lieu de rencontre aux différents membres dudit réseau et de coordination de leurs actions s'efforcera de rassembler des moyens intellectuels et moraux, matériels et financiers et de les mettre à la disposition des composantes du réseau REPI. Pour ce faire, l'association situera son action tant sur le plan régional ou multirégional que national et européen tout en favorisant l'accès des composantes du REPI à la dimension internationale.

Plus particulièrement, l'association aidera les composantes du réseau à :

- *élever le niveau des connaissances économiques, financières ou managériales des spécialistes des propriétés intellectuelles ;*

¹ Article 2

- *développer une culture « propriétés intellectuelles » parmi les dirigeants, les ingénieurs et les cadres, tout particulièrement ceux qui dans l'entreprise sont appelés à être les interlocuteurs des spécialistes « propriétés intellectuelles » ;*
- *contribuer au développement d'une doctrine d'inspiration pluridisciplinaire en matière de propriétés intellectuelles au sein des sciences économiques des sciences juridiques et des sciences et techniques de gestion des organisations.*

Pour mener à bien sa mission, le REPI organise ses propres manifestations qui lui permettent de promouvoir les *propriétés intellectuelles spécialement au regard de l'économie d'entreprise, des stratégies entrepreneuriales et de l'intelligence économique*. Le REPI apporte aussi son soutien à des manifestations organisées par d'autres acteurs lorsqu'elles coïncident avec son projet statutaire, ce qui fut le cas, au cours de cet exercice.

I – LES ACTIONS INITIÉES PAR LE REPI

Le REPI mène deux types d'actions qui, compte tenu du caractère bénévole des activités de ses membres, sont remarquables.

Signée en mai 2008 pour une durée de 24 mois, une convention de partenariat avec l'INPI a instauré un comité de pilotage chargé de sa mise en œuvre à deux points de vue. Il s'agit tout d'abord de constituer « une banque de cas » (1.) qui serviront de support à des actions de formation et de sensibilisation. S'ajoutent à cette activité, les « Journées de la Propriété Intellectuelle dans l'Ouest » (2.) et les « Petits déjeuners du REPI » (3.).

1. La banque de cas

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2013, le travail d'élaboration des cas a été poursuivi cette année. Ces études de cas, encadrées par M. Jihed Flifla² et Mme Maryline Boizard³, ont été soumises à des étudiants inscrits dans des formations de haut niveau, spécialement ceux du master 2 « Juriste d'affaires internationales » et des élèves ingénieurs de l'ECAM Rennes.

Cette méthode pédagogique est particulièrement efficace pour sensibiliser les futurs acteurs économiques à la nécessité de placer la propriété intellectuelle et l'intelligence économique au cœur de l'activité des entreprises.

2. Les Journées de la Propriété Intellectuelle dans l'Ouest (JPIO)

² Responsable du Pôle Informatique – Électronique, ECAM Rennes - Louis de Broglie.

³ Maître de conférences en droit privé, HDR, Vice-présidente, Université de Rennes 1

Les JPIO s'étalent sur deux années. La première année est celle de la préparation du programme et de sa tenue, tandis que la seconde année est consacrée à la mise en forme des interventions en vue de leur diffusion.

La 5^e édition s'est déroulée en 2013 de sorte que l'année 2014 a été consacrée au bilan duquel il ressort une volonté des membres du REPI d'organiser une nouvelle édition en 2015.

3. Les « Petits déjeuners du REPI »

En 2014, aucune manifestation de ce type n'a été organisée ; le REPI a, en revanche, travaillé à la préparation de plusieurs « Petits-déjeuners » qui se tiendront au cours du premier trimestre 2015.

Outre ces actions menées seul, le REPI a initié d'autres actions importantes en partenariat.

II – LES RELATIONS DU REPI AVEC D'AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Conformément à sa mission, le REPI assure la diffusion d'informations de nature juridique, économique et stratégique auprès des entreprises régionales grâce aux relations qu'il noue avec des partenaires régionaux et nationaux.

- Le REPI, à raison des membres qui le composent, entretient des relations privilégiés avec les organisations professionnelles telles que la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Intellectuelle » (CNCPI). Le 10 juin 2014 la CNCPI a organisé un « workshop » intitulé « Marques et marchés à l'export », simultanément dans 20 villes françaises. LE REPI a soutenu cette opération à Rennes et à Nantes.
- Le REPI, qui a adhéré au réseau national « Trans Europe Experts » (formé de spécialistes de la propriété intellectuelle, du droit des TIC afin de peser sur les projets de textes élaborés par les institutions de l'Union européenne), a mené un travail de veille sur les textes européens en préparation.
- Le REPI entretient des relations avec les technopoles de Rennes Atalante et de Nantes Atlanpôle qui jouent un rôle essentiel dans l'Ouest de la France et au delà.
- Par l'entremise de M. Patrice Vidon, vice président du REPI, notre association participe étroitement aux actions de Novincie.
- Un « arbre des moyens » avait été présenté pour la première fois lors des JPIO 2011 par monsieur Y. de Kermarec. Cet « outil pour innover » a depuis

reçu un franc succès auprès des professionnels lors de la rédaction d'un brevet.

- Labélisation « French Tech» de la technopole rennais: des représentants du REPI ont participé en décembre 2014 à la réunion officielle de lancement de la « French Tech » rennais en présence de la Madame la Secrétaire d'État au numérique Axelle Lemaire, ceci pour contribuer à l'échange avec les *startups* de la technopole, en vue notamment de rappeler l'importance de la propriété intellectuelle (PI) dans un contexte d'innovation high-tech et pour faire connaître le rôle de l'association dans l'écosystème local. Cette manifestation a été l'occasion de rappeler à quelques nouveaux acteurs les enjeux liés à l'innovation ouverte et à la PI pour lesquels le REPI a joué le rôle d'éclaireur lors d'une manifestation JPIO passée.
- Zoom « Stratégie de rédaction des revendications d'un brevet » (INPI, Vidon, Rennes Atalante)

Comme cela a été mentionné dans notre précédent rapport d'activité, la visibilité du REPI est donc particulièrement forte dans la région Bretagne et au delà. L'implication des membres du REPI dans la vie économique assure une diffusion de l'information et permet une sensibilisation des milieux économiques aux enjeux de la propriété intellectuelle. Le réseau s'efforce ainsi de présenter ses actions et manifestations auprès des relais médiatiques touchant le monde économique. Il en est ainsi :

- depuis plusieurs années sur l'annuaire internet du « [Portail de l'innovation en Bretagne](#) », qui se veut « L'annuaire des structures qui accompagnent les entreprises dans leurs projets innovants » et qui publie la revue « Innover ».
- dans les publications éditées chaque année par « [Atlantique Presse Information](#) » (API) qui diffuse le « Guide économique des Pays de la Loire » et le « Guide économique de Bretagne ». Cette agence de presse indépendante, basée à Nantes, traite l'actualité des entreprises et des acteurs économiques des régions Bretagne et Pays de la Loire. Elle exerce plusieurs activités comme la correspondance de médias nationaux et l'édition de titres régionaux.
- sur le site Internet de « [Bretagne Commerce International](#) » est une association à but non lucratif d'entreprises mobilisées à l'international qui constitue désormais « l'unique outil régional pour l'internationalisation des entreprises bretonnes ».

Il en va de même avec les institutions universitaires qui forment les décideurs de demain :

- l'IGR-IAE de Rennes,
- la Faculté de droit et de science politique de l'Université Rennes 1,

- la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes (précisément [l'Institut de Recherche en Droit Privé](#)). Ainsi le REPI a été associé à la cérémonie de remise des Mélanges en l'honneur du Professeur André Lucas, à la Faculté de droit de Nantes et au colloque international qui a suivi, consacré à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne sur les grands principes du droit d'auteur.
- [l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle](#) (IEEPI) de Strasbourg. Le REPI sert, en application d'une convention signée entre les deux acteurs, d'antenne régionale pour l'IEEPI. Une coopération régulière en matière de formation est ainsi assurée.

Au delà des institutions qui viennent d'être mentionnées, le REPI a tissé d'autres liens plus occasionnels avec l'Institut Max Planck de Munich et l'Université Européenne de Florence.

De surcroît, le réseau REPI est générateur de synergies nationales, régionales et locales entre membres professionnels de l'association qui œuvrent à rapprocher les talents créatifs des « technopoles » et le monde des propriétés intellectuelles. Ainsi une veille active est menée sur Rennes-Atalante pour détecter et conseiller les entreprises émergentes à fort potentiel, notamment dans le domaine des « Technologies de l'Information et de la Communication » (TIC) et les sensibiliser, par des questionnements et des propositions lors des forums locaux (Journée des jeunes entreprises), à l'importance de la propriété intellectuelle.

L'effet réseau REPI exerce une influence sur l'identification et la création de valeur économique à travers la maintenance de la charte de Licensing de la propriété intellectuelle du nouvel Institut de Recherche Technologique B-COM qui a démarré son activité en 2013 et du fait des liens avec le Pôle de Compétitivité Images & Réseaux, entités Rennaises auxquelles contribuent certains membres de l'association.